



FOOTBALL FÉMININ À 8

Les Lois du jeu

Saison 2023-2024

LOI 1 : LE TERRAIN

- Un terrain de football à 8 est mis en place sur un demi-terrain de football à 11.
- Les buts seront munis de filets et auront une dimension de 6m x 2,1m. Ils doivent être fixés selon les normes de sécurité parues au décret n°96-495 du 4 juin 1996.
- La surface de réparation aura des dimensions de 26m x 13m. S'il n'est pas possible de tracer la surface du terrain, il est conseillé d'utiliser des coupelles plates pour matérialiser les quatre angles.
- La zone technique sera placée à gauche et à droite du but à 11.

LOI 2 : LE BALLON

Un ballon de type n°5 homologué sera utilisé pour la compétition.

LOI 3 : NOMBRE DE JOEUSES

- Une équipe se composera de 8 joueuses au moins dont une gardienne de but.
- Une équipe devra comporter au moins 6 joueuses pour débiter ou poursuivre la rencontre
- Le nombre de remplaçantes est fixé à 4 joueuses au maximum.
- Les remplaçantes peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre.
- Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes.

LOI 4 : ÉQUIPEMENT DES JOEUSES

- Les joueuses devront porter un maillot, un short, des chaussettes entièrement relevées et des protège-tibias.
- **Le port des protèges tibias est obligatoire** ; les joueuses ne doivent porter aucun objet dangereux.
- La couleur du maillot du gardien de but doit être distincte de celle des joueuses.

LOI 5 ET 6 : ARBITRES ET ARBITRES-ASSISTANTS

- La rencontre est arbitrée de préférence par un arbitre en formation CUA2, ou par un arbitre officiel.
- Les assistants sont de préférence des arbitres en formation CUA1, au moins.
- Dans tous les cas, une réunion préparatoire d'avant match en présence des deux responsables et des arbitres s'avère indispensable pour rappeler les règles essentielles.
- Identique au foot à 11, sauf précision dans ces mêmes lois du jeu.

LOI 7 : DURÉE DES MATCHS

La durée des matches est de 2 fois 25 minutes, adaptable en tournoi.

Dans tous les cas et de manière réglementaire, le temps de pratique effective par joueuse ne peut dépasser 90 minutes dans la journée et 160 minutes sur un tournoi de deux jours.

LOI 8 : COUP D'ENVOI

- Lors du coup d'envoi, toutes les joueuses se trouvent dans leur propre moitié de terrain et les adversaires doivent respecter une distance de 6m.
- Il est possible de marquer directement sur coup d'envoi.

LOI 9 : BALLON EN JEU OU JEU ARRÊTÉ

- Le ballon est hors du jeu lorsqu'il franchit entièrement une des lignes du terrain, que ce soit à terre ou en l'air.
- Le jeu est stoppé ou arrêté lorsque l'arbitre siffle.

LOI 10 : BUT MARQUÉ

- Un but est marqué lorsque le ballon a franchi entièrement, à terre ou en l'air, la ligne de but.

LOI 11 : HORS-JEU

- De manière identique au football à 11, le hors-jeu est signalé à partir de la ligne médiane.
- Il n'y a pas de hors-jeu sur une touche, un coup de pied de but et un coup de pied de coin.

LOI 12 : FAUTES ET INCORRECTIONS

Identique à celle du football à 11 sous réserve des modifications suivantes :

- Tous les coups francs prévus comme sanctions ou reprise de jeu sont **directs**.
- Toute faute commise dans la surface de réparation est sanctionnée par un coup de pied de réparation sauf :
 - Passe volontaire à sa gardienne, sanctionné par un coup franc direct à hauteur des 13 mètres.
 - Dégagement de volée ou demi-volée par la gardienne, sanctionné par un coup franc direct à hauteur des 13 mètres.

A noter : La gardienne de but **ne peut pas** se saisir du ballon avec les mains sur une passe de sa partenaire.

LOI 13 : COUPS FRANCS

Tous les coups francs sont directs et l'adversaire doit respecter une distance de 6m.

LOI 14 : COUP DE PIED DE RÉPARATION

Le coup de pied de réparation est situé à 9m du but, face au but. Toutes les autres joueuses doivent se situer en dehors de la surface de réparation.

LOI 15 : RENTRÉE DE TOUCHE

Les rentrées de touche sont réalisées à la main à l'endroit où le ballon est sorti du terrain.

Elle est effectuée à la main, comme pour foot à 11. Les adversaires se situent à 2 mètres de la remise en jeu.

La gardienne de but ne peut pas se saisir du ballon avec les mains sur une rentrée de touche de son partenaire.

LOI 16 : COUP DE PIED DE BUT

- Le coup de pied de but (sortie de but) est exécuté d'un des deux points situés à 9 mètres de la ligne de but.
- Le ballon est placé devant le but, à une distance de 9 mètres de la ligne de but, à 1mètre à droite ou à gauche du point de réparation.

LOI 17 : COUP DE PIED DE COIN

- Le ballon est placé au point de corner.
- Les adversaires doivent se placer à au moins 6 mètres du ballon.

La règle du « coup de pied de pénalité » n'est plus appliquée.

CONTACTS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com

Directeur national adjoint - Philippe REBOT

prebot@sport-u.com

Chargée de Mission Sport - Sirine IBRAHIM

sibrahim@sport-u.com